

Autres dénominations : Chargé paie / Chargée paie • Gestionnaire de paie • Responsable service/département paie • Responsable administration du personnel et de la paie • Responsable paie et administration du personnel

Présentation du métier

Le / La responsable paie supervise la réalisation de la paie. Il ou elle a la responsabilité de la conformité de la paie et des charges et gère l'équipe paie.

Conditions d'accès au métier

Ce métier est accessible avec un Master (M1, Master professionnel, recherche, ...) en ressources humaines, droit social, sciences sociales, sciences politiques, ... complété par une expérience professionnelle dans la gestion des ressources humaines ou dans un poste d'encadrement supérieur.

La pratique d'une langue étrangère, en particulier l'anglais, peut être requise.

Compétences professionnelles

- Administrer un Système d'Information de Gestion des Ressources Humaines (SIRH)
- Concevoir des fichiers du personnel
- Contrôler des déclarations obligatoires
- Droit du travail
- Établir une Déclaration Sociale Nominative
- Gérer la paie
- Gérer la paie
- Gérer les procédures d'embauche et de départ du personnel
- Législation sociale
- Réaliser des déclarations obligatoires
- Réaliser un bilan/diagnostic social
- Réaliser une analyse comptable et financière
- Structurer, synthétiser des informations
- Utiliser des logiciels de gestion du temps de travail
- Utiliser des logiciels de paie

Savoir-être professionnels

- Faire preuve de curiosité
- Faire preuve de réactivité
- Faire preuve d'engagement
- Faire preuve de discrétion
- Faire preuve de rigueur et de précision
- Travailler en équipe

Pour en savoir plus sur ce métier, consulter la [fiche ROME M1503 - Management des ressources humaines](#).